

veut pas dire qu'un premier ministre a rempli ses responsabilités en cet âge d'automatisation avancée.

En plus, bon nombre des problèmes du Parlement découlent, à mon avis, de la façon d'organiser les travaux de la Chambre des communes. Si on nous soumet des mesures minutieusement conçues au préalable, nous pourrions accomplir un travail efficace. Sans un programme soigneusement pesé, il est futile de modifier le Règlement et tout aussi futile de réorganiser les ministères. Ce qu'il nous faut le plus au Parlement c'est, du côté du gouvernement, un dynamisme qui améliore et protège le prestige du Parlement, stimule l'efficacité de cette institution et nous propose des mesures que nous pourrions étudier à fond afin d'en tirer quelque chose d'utile au peuple canadien.

La mesure concernant la Société de développement du Canada est devant le cabinet depuis bon nombre de mois. Il est possible qu'elle soit un jour déposée ici de nouveau, mais sous une forme modifiée. De la même façon, on peut penser au régime de pensions du Canada et à d'autres projets de loi mille fois modifiés avant que le Parlement ait pu les étudier, ce qui a entraîné une perte de temps considérable. Le prestige de cette institution a été détruit et l'enthousiasme des députés s'est refroidi.

Le préopinant a parlé des comités de la Chambre et signalé que leurs décisions sont négligées par le gouvernement. Voilà un terrain prometteur pour la réorganisation des travaux de la Chambre. Les comités devraient se voir confier un rôle utile. Leurs membres devraient savoir que leurs décisions ne restent pas lettre morte. Les comités pourraient décharger la Chambre et même les ministres du cabinet d'un surcroît de besogne.

Les ministres qui ne sont pas venus à bout des problèmes dans les ministères existants, créés de longue date rencontreront les mêmes difficultés dans les nouveaux ministères que l'on se propose de créer. Je ne vois pas d'un bon œil la division en trois parties du ministère de l'Agriculture car lorsque nous poserons des questions relevant du domaine de l'agriculture à la Chambre, les ministres se renverront ces questions de l'un à l'autre et nous serons gros Jean comme devant. Je vois aussi d'un très mauvais œil la mutilation du ministère de l'Agriculture.

On n'a pas proposé, pour la réorganisation envisagée, de créer un ministère des affaires urbaines. Maintenant que le Canada émerge comme une nation industrielle, les problèmes

urbains prennent chez nous de plus en plus d'ampleur. Dans tout le pays on assiste à un exode de la campagne vers la ville, où les gens vont pour se placer et essayer de s'intégrer à de nouvelles collectivités. Ce problème devient d'année en année plus grave mais nous, au Parlement, en 1966, nous ne faisons absolument rien pour aider ces gens, non seulement dans des régions métropolitaines telles que Toronto et Montréal, mais dans de plus petits centres.

Un autre problème est celui de la multiplicité des partis à la Chambre. J'ignore si le premier ministre croyait au moment des élections, en automne dernier, qu'il pourrait remédier à cet état de choses ou espérait réorganiser le gouvernement après les élections, mais je ne puis m'empêcher de trouver cette mesure législative futile. Si les banquettes ministérielles ne se décident pas à prendre en main la direction du pays, les Canadiens n'auront pas, du Parlement, une idée meilleure.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La parole est au député de Brome-Missisquoi.

M. Macaluso: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous avez donné la parole à trois représentants de l'opposition et il est temps, je pense, qu'un député de ce côté-ci de la Chambre ait l'occasion de participer au débat. Peu m'importe que vous suiviez une liste; je sais que nulle liste existe en ce qui concerne les membres de notre groupe.

M. l'Orateur suppléant: Le député demande-t-il la parole?

M. Macaluso: Je me suis levé deux fois à cette fin.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette, mais je n'ai pas vu le député. J'espère qu'il voudra bien accepter mes excuses, mais j'ai donné la parole au représentant de Brome-Missisquoi. Le député aura son tour en temps utile.

M. Macaluso: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avec tout le respect que je vous dois, je pense que c'est l'usage de donner la parole aux députés à tour de rôle.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'objection du député est bien fondée et je pense qu'il a éclairé la présidence, mais j'avais accordé la parole au député de Brome-Missisquoi.